

| Communiqué de presse 17 décembre 2020 |

Métropolis, l'un des plus grands réseaux de recharges pour véhicules électriques de la Métropole du Grand Paris met en service ses premières bornes à Rueil-Malmaison

Métropolis a été choisi par la Métropole du Grand Paris pour déployer les bornes de recharge pour les véhicules électriques dans les 130 communes métropolitaines (hors la ville de Paris). Ce déploiement s'inscrit dans l'objectif du gouvernement français de l'ouverture au public de 100 000 points de charge d'ici fin 2021.

Les premières stations de recharge du réseau Métropolis seront mises en service en cette fin d'année à Rueil-Malmaison (92), commune qui sera équipée au total et à terme de 19 stations.

D'ici 2022, Métropolis développera un réseau de bornes électriques de près de 5 000 points de charge, dont 250 points de recharge rapide, sur l'ensemble du territoire de la Métropole du Grand Paris (hors Paris).

Pour contribuer au développement de la mobilité électrique sur son périmètre, la Métropole du Grand Paris a choisi, à l'issue d'un appel d'offre réunissant des grands opérateurs, Métropolis, pour financer, gérer et équiper le territoire d'un maillage performant de bornes de recharge sur 130 communes.

Dans un marché du véhicule électrique en pleine croissance, Métropolis, apporte une réponse adaptée aux besoins des communes et des utilisateurs avec des équipements conçus pour les nouveaux véhicules électriques.

« En installant des bornes de différentes puissances, accessibles à tous avec la carte bancaire et en pratiquant une facturation au kWh, Métropolis, innove et fait basculer la recharge de voiture électrique dans la modernité. L'offre est adaptée à un usage quotidien simple et efficace, pour les voitures d'aujourd'hui et de demain. Elle permet aux communes d'offrir aux utilisateurs un service de très haute qualité et de promouvoir une mobilité durable » déclare Benoit Thiéblin, Directeur Général de Métropolis.

« La Métropole du Grand Paris facilite l'émergence d'une offre de recharge pour véhicules électriques au maillage pertinent, économiquement robuste et lisible pour l'utilisateur. La mise en service de ce réseau de bornes de recharge sur voirie publique, fondé sur des principes de continuité territoriale et d'égalité de traitement entre les communes, est essentielle pour répondre à la problématique de charge électrique à laquelle sont confrontés quotidiennement les habitants et les professionnels de la Métropole » indique Patrick Ollier, Président de la Métropole du Grand Paris.

L'investissement de ce service « clés en mains » est financé en totalité par Métropolis et les communes partenaires perçoivent des redevances sur l'installation et l'exploitation du service.

A ce jour, une vingtaine de communes (parmi lesquelles Antony, Aulnay-sous-Bois, Coubron, Issy-les-Moulineaux, Juvisy-sur-Orge, Rueil-Malmaison, Santeny, Sevran, Vincennes...) se sont engagées avec Métropolis pour l'installation d'un total de 60 stations de recharges, représentant près de 300 points de charge.

Le service innovant de Métropolis pour les communes de la Métropole du Grand Paris repose sur :

Le choix entre trois puissances de charge, pour s'adapter aux différents usages :

- > Métropolis Proximité : de 3 à 7 kW
- > Métropolis Citadine : 3 à 22 kW
- > Métropolis Express : 50 à 150 kW

Une grande souplesse d'utilisation

Le service est accessible à tous les véhicules électriques et hybrides rechargeable et à tous les utilisateurs qu'ils soient ou non abonnés au service, avec la possibilité de régler par carte bancaire.

Une facturation au kWh, plus équitable et plus juste que la facturation au temps

Soucieux de garantir une égalité de traitement pour tous, Métropolis a opté pour une facturation « au kWh de recharge » (et non un tarif horaire). Cette facturation garantit un coût de recharge correspondant à l'énergie fournie par la borne.

Le kWh est facturé entre 0,36€ et 0,65€ selon la puissance de charge choisie.

Une fois la charge terminée, le stationnement du véhicule sans charge est facturé de 1,00 € à 3,00 € le 1/4 d'heure.

Un abonnement mensuel à 45 € pour 100 kW est proposé, ce qui représente environ 6,00 € pour 100 km. Cet abonnement permet également d'occuper la place de stationnement toute la nuit, pour un prix de 2 € pour la nuit.

Le site internet et l'application Métropolis facilitent l'utilisation des bornes de recharge en permettant de localiser une borne, réserver un emplacement, régler par carte bancaire, choisir la puissance de charge souhaitée.

A propos

Métropolis : Métropolis bornes de recharges est un groupement d'entreprises composé de : e-Totem, fabricant de bornes, SPIE CityNetworks, acteur majeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques, et SIIT, société d'investissement.

Ces trois entreprises complémentaires ont la capacité à assembler dans une offre complète, un service de qualité et une offre technique de pointe. Elles bénéficient chacune dans leur domaine d'un savoir-faire reconnu et d'une large expérience.

Métropolis bornes de recharges déploie l'un des plus grands réseaux de bornes de charge de la Métropole du Grand Paris. D'ici 2022, 5 000 bornes de recharges seront installées.

<https://www.metropolis-recharge.fr>

Métropole du Grand Paris : La Métropole du Grand Paris est une intercommunalité, assise sur la zone dense urbaine continue, qui regroupe 131 communes. Créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et renforcée par la loi du 7 août 2015 de nouvelle organisation territoriale de la république, elle a vu le jour le 1^{er} janvier 2016. La Métropole du Grand Paris exerce les compétences suivantes :

- > Développement et aménagement économique, social et culturel ;
- > Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie ;
- > Aménagement de l'espace métropolitain ;
- > Politique locale de l'habitat ;
- > Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).